

DEPARTEMENT DES VOSGES

Projet :

FERDRUPT PLU

Mission :

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Document :

Orientations d'Aménagement et de Programmation



Dossier Approbation

Document conforme à celui annexé à la délibération du Conseil Municipal du 09/04/2015 portant approbation de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Signature de M. le Maire :

**ESpace &
TERRitoires**

Etudes et conseils en urbanisme et aménagement

ESpace & TERRitoires

Centre d'Affaires Ariane
240 rue de Cumène
54 230 NEUVES-MAISONS
Tel : 03.83.50.53.87 • Fax : 03.83.50.53.78

INTRODUCTION

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables définit, dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L. 110 et L. 121-1 du Code de l'Urbanisme, les grandes orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune.

Les **Orientations d'Aménagement et de Programmation** permettent quant à elles d'affiner la réflexion et de prévoir des actions et opérations d'aménagement à réaliser, notamment pour mettre en valeur l'environnement, les paysages et le patrimoine, permettre le développement urbain et assurer le développement de la commune.

La commune de Ferdrupt a souhaité mener une réflexion spécifique sur une zone d'extension future :

- Zone AU « Les Fourrières ».

A. AU : « Les Fourrières » : 1.82 ha

Une orientation particulière d'aménagement a été définie pour la zone 1 AU « Les Fourrières ».

La représentation graphique suivante fait apparaître le principe de desserte de la zone et d'implantation de la zone.



DESCRIPTION DU PRINCIPE D'AMENAGEMENT DE LA ZONE 1 AU

LOCALISATION	✓ Située entre la route André Hingray à l'Ouest et le chemin des Briseux à l'Est. ✓ Située entre la route du Grebiay au Nord et la RN66 au Sud.
ENJEUX	✓ Eviter l'étalement urbain en privilégiant la densification du bâti autour du centre. ✓ Intégrer le lotissement à l'existant.
PARTI URBANISTIQUE	✓ Densifier : - o Tendre vers une densité de 10 à 11 logements/ha. ✓ Favoriser une mixité sociale et fonctionnelle : - o Proposer des typologies d'habitat différentes (mitoyens, petits collectifs, individuels) - o Maintenir une zone de parking nécessaire à l'activité. ✓ Implantation des nouvelles constructions : - o Adapter le bâti à la topographie : limiter les exhaussements et les affouillements du sol. - o Elles s'implanteront sur l'avant de la parcelle afin d'obtenir un l'alignement relatif des constructions et de préserver des zones de jardins sur l'arrière. ✓ Gérer les eaux de pluie : - o Limiter l'imperméabilisation des sols. - o Favoriser l'infiltration directe dans le sol des eaux de pluie.



Petit collectif

Individuel

Mitoyen

Petits collectifs

-  Découpage et implantations des constructions hypothétiques
-  Desserte viaire
-  Jardins
-  Espace vert public
-  Zone tampon
-  Maintien d'un parking pour la bibliothèque

